

Mairie de Daux

31700



☎ 05 61 85 40 25
Fax 05 61 85 23 55
mairie-daux@orange.fr

Daux, le 6 avril 2021

Monsieur le Maire de DAUX
Monsieur le Maire de LARRA

à

Monsieur le Président de ACNUSA
244 boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Envoi en R + AR

Objet : Expérimentation FISTO-LACOU aéroport Toulouse Blagnac

- Annexes :
- 1 - Courrier de la commune de Daux du 28/10/2019
 - 2 - Réponse de l'ACNUSA du 05/12/2019
 - 3 - Rapport d'enquête publique du 16/09/2019 au 18/10/2019
 - 4 - Délibération CM de Daux du 10/06/2020
 - 5 - Délibération CM de Daux du 13/10/2020
 - 6 - Délibération CM de Larra du 12/10/2020
 - 7 - Courrier commun de Daux et Larra à la Préfecture de Haute-Garonne du 11/12/2020
 - 8 - Réponse de la Préfecture de Haute-Garonne du 22/02/2021
 - 9 - Dossier « Analyse des mesures de bruit aux écoles de Daux » remis le 25/02/2020 à la DGAC
 - 10 - Dossier « Analyse des mesures de bruit aux écoles de Daux » actualisé avril 2021

Monsieur le Président,

Je viens par la présente vous solliciter à nouveau sur le sujet de l'expérimentation des nouvelles trajectoires FISTO-LACOU au départ de l'aéroport de Blagnac.

Vous avez dans votre séance du 5 février 2019, acté le principe de cette expérimentation au vu des éléments produits par la DGAC.

Nous avons indiqué dans notre courrier du 6 novembre 2019 que les premiers résultats de l'expérimentation montraient une augmentation forte de la gêne sonore au niveau de la commune de Daux.

La mise en place à ma demande mais malheureusement, postérieurement à la fin de l'expérimentation par l'aéroport de sonomètre Sentinelle a permis de disposer de mesures de bruit de décembre 2019 à janvier 2020 au niveau des écoles de Daux. Ces dernières montrent bien de manière externe que l'impact sonore est très important au niveau du village dépassant, comme des mesures ponctuelles l'avaient déjà mis en évidence, le niveau des 65db max, notamment pendant les périodes de présence des enfants.

L'impact est de la même manière, très important au niveau de la commune de Larra du fait de la concentration des trafics « départ et arrivée ».

L'impact des nouvelles trajectoires est sans ambiguïté d'un ordre de grandeur sans commune mesure avec les 25 habitants supposés touchés pour la commune de Daux.

Par ailleurs, la suppression concomitante des trajectoires conventionnelles, la décision par la DGAC quelques jours avant le confinement, de retenir la trajectoire la plus impactante pour Daux

dans le cadre de l'instruction des réserves du Commissaire-Enquêteur, font que la recommandation que vous aviez faite « de bien documenter l'impact de la modification » n'a pas été exécutée par la DGAC. Vous trouverez ci-joint, l'analyse réalisée par nos soins sur une période de plus d'un an au niveau de Daux grâce au dispositif Sentinelle.

Le nouveau Conseil Municipal, qui par ailleurs souhaite bien sûr la reprise des activités aériennes et aéronautiques, a demandé à l'Etat l'annulation de l'enquête publique de même que celui de la commune de Larra. La commune de Grenade s'associe à notre démarche.

Nous demandons une nouvelle fois que la voix des habitants de Daux et de Larra soit entendue :

- Leur avis n'avait pas été demandé par la CCE qui a validé le principe de l'expérimentation,
- Les premiers retours d'expérience et la demande de mesures de bruit réelles avant et pendant l'expérimentation n'ont pas été entendus,
- Les conclusions de l'enquête publique se sont basées sur des résultats théoriques, d'ailleurs modifiés en cours d'expérimentation puisque les trajectoires conventionnelles réputées concerner 30 % des vols ont été supprimées,
- Les mesures réelles produites le 25 février 2020 n'ont pas été prises en compte ; malgré cela des décisions ont été prises quelques jours avant les élections municipales et le confinement général du pays,
- Les mesures sur un an confirment l'impact précédent,
- Il est par ailleurs annoncé une CCE prochaine pour décision alors que depuis un an le trafic a fortement chuté et que les conditions actuelles ne représentent pas la situation réelle du trafic et donc de ses impacts complets.

Ce déroulé entache le rôle déterminant de l'ACNUSA et de la CCE puisque les éléments d'analyse nécessaires au bon exercice de leurs responsabilités ne leur ont pas été fournis en totalité.

Nous demandons donc qu'il y ait un sursis à statuer sur les conclusions de l'expérimentation.

Nous n'admettons pas que la situation résultant de cette modification soit l'état initial pris en compte pour l'approche équilibrée lancée par Monsieur le Préfet ainsi que pour l'actualisation du plan d'exposition au bruit.

Les mesures de bruit sont désormais accessibles à tous grâce au système BruitParif et sa sonde implantée au même endroit que la sonde Sentinelle. L'ACNUSA pourra en prendre connaissance à sa convenance.

Les 4 500 habitants de Daux et de Larra ont confiance dans l'indépendance de l'ACNUSA pour que tous les éléments d'analyse puissent être entendus.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire de Larra,
Jean-Louis MOIGN



Le Maire de Daux,
Patrice LAGORCE



ANNEXES JOINTES

1. Courrier de la commune de Daux du 28/10/2019
2. Réponse de l'ACNUSA du 05/12/2019
3. Rapport d'enquête publique du 16/09/2019 au 18/10/2019
4. Délibération du Conseil Municipal de Daux du 10/06/2020
5. Délibération du Conseil Municipal de Daux du 13/10/2020
6. Délibération du Conseil Municipal de Larra du 12/10/2020
7. Courrier commun des communes de Daux et Larra à la Préfecture de Haute-Garonne du 11/12/2020
8. Réponse de la Préfecture de Haute-Garonne du 22/02/2021
9. Dossier « Analyse des mesures de bruit aux écoles de Daux » remis le 25/02/2020 à la DGAC
10. Dossier « Analyse des mesures de bruit aux écoles de Daux » actualisé en avril 2021